

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor
Arrondissement de
Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 MARS 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le treize mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le sept mars, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD arrivé à 20h10, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART arrivée à 20h37, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, arrivé à 20h.

POUVOIRS : Mme Natacha CARRO a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR

Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

Absents : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Jacky GILLET

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 16 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025-30- ORGANISATION INAUGURATION DE LA MAIRIE-FRANCE SERVICES

Compte-rendu groupe de travail inauguration mairie Présents : Patrick Ménard, Robert Leblanc, Christelle Meunier, Gwenaëlle Aoutin, Jean-Charles Orveillon, Adeline Brive

1 - Pour animer l'inauguration : Concours de photos

Le principe de l'organisation d'un concours de photos est validé. Une catégorie moins de 15 ans, une pour les plus de 15 ans. Un règlement a été élaboré. Le thème du concours est "Jugon-les-Lacs à vos yeux".

Le jury sera composé de 5 conseillers municipaux ou conseillères municipales + de l'agent en charge de la communication+ un ou une artiste local(e). Une adresse mail sera créée à cette occasion, pour l'envoi des photos par les participants concours@jugonleslacs.bzh. Le jury présélectionnera au maximum 15 photos de chaque catégorie. Ces photos seront offertes (encadrées) aux participants et participantes à l'issue du concours. Elles seront exposées dans la salle du Conseil Municipal, pendant le weekend de l'inauguration.

Prix pour chaque catégorie : 100€ pour le premier, 50€ pour le second, 30€ pour le troisième. En cas d'égalité, les sommes seront partagées. Par exemple si 2 premiers égalité 75€ chacun. Si 2ème et 3ème égalité 40€ chacun. Le tout en bons d'achats dans les commerces de la commune.

Les photos des lauréats et lauréates seront utilisées pour la communication communale. Le concours sera lancé le lendemain de la validation par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve ce projet et autorise M. le Maire à établir les bons d'achat auprès des commerçants de la commune suivant les prix définis ci-dessus.

Plaque "la trace du lac":

L'oeuvre est prête à être récupérée. Reste à voir avec l'artiste quel est le support possible pour l'exposer. Les photos d'Isabelle Samzun de l'oeuvre en train de se faire seront choisies et exposées dans la salle des mariages.

Œuvre participative:

Une grande toile permettra à chaque personne visitant la mairie pendant le weekend d'inauguration de laisser son empreinte (avec encre).

Film de la mairie en construction : Réalisé par Corentin Roullier. Défilera sur l'écran pendant les discours.

- Accueil:

Vendredi 17h30 inauguration officielle : visite, discours, puis apéritif classique avec petits fours.

Samedi : accueil par des élus (prévoir planning) de 9h à 18h30. Prévoir un circuit de visite (montée par escaliers, descente par ascenseur, passage dans les salles, explications sur la borne, etc.) On offrira café et jus de fruits ou apéritif selon l'heure.

Dimanche: même programme de 10h à 11h ; à 11h30 : remise des prix du concours de photos.

2- Dénominations proposées pour les salles

Salle du Conseil, Salle Confluence (salle 1er étage vitrée), Salle des lavandières (salle RDC France services), Halles de la mairie (salle des mariages), Passage Paul Bourget (signalétique de rue à prévoir dans le passage avec nom).

3- par la suite:

Accueil des commerçants le vendredi suivant à l'occasion du marché pour une visite et apéritif.

Travail autour d'une fresque des maires de la commune.

Le Conseil Municipal valide l'organisation proposée par la commission.

Le secrétaire de séance, M. Jacky GILLET



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

